

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 88.420.433, un actif net de D : 87.044.634 et un bénéfice de la période de D : 1.112.084.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 30,65% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 69,34% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- Les disponibilités représentent au 30 Septembre 2020, 52,64% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les pensions livrées représentent à la clôture de la période 16,70% du total des actifs se situant ainsi au-dessus de seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 26 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>27 103 150,120</u>	<u>25 203 351,987</u>	<u>28 389 461,106</u>
Obligations et valeurs assimilées		24 385 124,687	25 113 237,952	25 798 348,238
Titres OPCVM		2 718 025,433	90 114,035	2 591 112,868
Placements monétaires et disponibilités		<u>61 314 891,425</u>	<u>19 355 955,408</u>	<u>31 062 112,810</u>
Placements monétaires	5	14 768 145,175	9 343 090,456	13 326 278,437
Disponibilités		46 546 746,250	10 012 864,952	17 735 834,373
Créances d'exploitation	6	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>88 420 432,885</u></u>	<u><u>44 561 698,735</u></u>	<u><u>59 453 965,256</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	102 692,127	63 953,132	58 292,933
Autres créditeurs divers	8	1 273 106,570	959 322,887	896 016,123
TOTAL PASSIF		<u><u>1 375 798,697</u></u>	<u><u>1 023 276,019</u></u>	<u><u>954 309,056</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	83 085 886,783	41 565 401,423	54 963 149,272
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		445,140	304,914	403,149
Sommes distribuables de l'exercice en cours		3 958 302,265	1 972 716,379	3 536 103,779
ACTIF NET		<u><u>87 044 634,188</u></u>	<u><u>43 538 422,716</u></u>	<u><u>58 499 656,200</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>88 420 432,885</u></u>	<u><u>44 561 698,735</u></u>	<u><u>59 453 965,256</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	403 887,775	1 230 252,354	392 568,454	1 211 048,822	1 614 549,203
Revenus des obligations et valeurs assimilées		403 887,775	1 230 252,354	392 568,454	1 211 048,822	1 614 549,203
Revenus des placements monétaires	11	795 320,575	1 821 149,632	352 134,198	1 041 029,083	1 457 435,034
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 199 208,350	3 051 401,986	744 702,652	2 252 077,905	3 071 984,237
Charges de gestion des placements	12	(92 692,127)	(238 244,999)	(53 953,132)	(175 960,664)	(234 253,597)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 106 516,223	2 813 156,987	690 749,520	2 076 117,241	2 837 730,640
Autres charges	13	(31 633,287)	(79 306,619)	(20 217,061)	(61 623,710)	(83 467,248)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 074 882,936	2 733 850,368	670 532,459	2 014 493,531	2 754 263,392
Régularisation du résultat d'exploitation		1 135 617,216	1 224 451,897	44 494,929	(41 777,152)	781 840,387
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 210 500,152	3 958 302,265	715 027,388	1 972 716,379	3 536 103,779
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 135 617,216)	(1 224 451,897)	(44 494,929)	41 777,152	(781 840,387)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		37 201,545	134 009,159	3 539,655	10 268,507	13 783,945
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 112 084,481	2 867 859,527	674 072,114	2 024 762,038	2 768 047,337

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 112 084,481	2 867 859,527	674 072,114	2 024 762,038	2 768 047,337
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	1 074 882,936	2 733 850,368	670 532,459	2 014 493,531	2 754 263,392
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	37 201,545	134 009,159	3 539,655	10 268,507	13 783,945
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(2 593 022,862)	-	(1 875 823,272)	(1 875 823,272)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	30 380 540,503	28 270 141,323	1 264 949,507	(7 973 639,708)	6 244 308,477
Souscriptions					
- Capital	34 282 052,692	58 777 278,144	10 569 667,981	27 216 543,444	46 506 580,180
- Régularisation des sommes non distribuables	73 340,899	105 685,137	1 982,713	3 325,127	9 113,973
- Régularisation des sommes distribuables	1 334 606,754	2 435 191,682	391 570,930	933 039,689	2 091 708,195
Rachats					
- Capital	(5 099 723,009)	(30 856 211,605)	(9 349 463,107)	(34 413 965,934)	(40 313 881,323)
- Régularisation des sommes non distribuables	(10 904,031)	(38 023,324)	(1 741,963)	(3 490,753)	(5 168,535)
- Régularisation des sommes distribuables	(198 832,802)	(2 153 778,711)	(347 067,047)	(1 709 091,281)	(2 044 044,013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	31 492 624,984	28 544 977,988	1 939 021,621	(7 824 700,942)	7 136 532,542
ACTIF NET					
En début de période	55 552 009,204	58 499 656,200	41 599 401,095	51 363 123,658	51 363 123,658
En fin de période	87 044 634,188	87 044 634,188	43 538 422,716	43 538 422,716	58 499 656,200
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	522 940	535 222	392 903	474 899	474 899
En fin de période	807 115	807 115	404 789	404 789	535 222
VALEUR LIQUIDATIVE	107,847	107,847	107,558	107,558	109,300
TAUX DE RENDEMENT	1,52%	4,72%	1,59%	4,53%	6,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 SEPTEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure au 1^{er} janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 27.103.150,120 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		23 540 020,000	24 385 124,687	28,01%
Obligations de sociétés		20 961 700,000	21 750 052,036	24,99%
AMEN BANK ES 2017	5 000	200 000,000	204 996,000	0,24%
AMEN BANK ES 2009	10 000	266 300,000	266 332,000	0,31%
AMEN BANK ES 2010	10 000	333 000,000	334 856,000	0,38%
AMEN BANK ES 2012	20 000	400 000,000	401 056,000	0,46%
AMEN BANK ES 2016	16 000	640 000,000	672 614,400	0,77%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 123 048,000	3,59%
ATL 2015-2 A	10 000	200 000,000	207 184,000	0,24%
ATL 2016-1 A	10 000	200 000,000	203 192,000	0,23%
ATL 2017-1 A	10 000	400 000,000	413 368,000	0,47%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	212 121,600	0,24%
ATL 2017-2 B	2 500	150 000,000	156 796,000	0,18%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	259 278,000	0,30%
ATL 2018 -1 B	2 500	150 000,000	152 388,000	0,18%
ATL 2019-1 CA	7 000	700 000,000	753 244,800	0,87%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	200 000,000	203 956,000	0,23%
ATTIJARI LEAS 2016-1	10 000	200 000,000	202 272,000	0,23%
ATTIJARI LEAS 2016-2 C	5 000	400 000,000	414 592,000	0,48%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000,000	316 356,000	0,36%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	560 000,000	574 011,200	0,66%
BH 2009	20 000	768 000,000	805 648,000	0,93%
BH 2016-1	10 000	200 000,000	204 800,000	0,24%
BH 2019-1	5 000	400 000,000	415 664,000	0,48%
BNA 2009	10 000	266 300,000	271 876,000	0,31%
BTE 2016	5 000	200 000,000	208 024,000	0,24%
BTE 2019	6 000	600 000,000	638 227,200	0,73%
BTK 2009 C	5 000	166 500,000	172 968,000	0,20%
CIL 2015/2	15 000	300 000,000	316 908,000	0,36%
CIL 2016/1	12 000	240 000,000	245 366,400	0,28%
CIL 2016-2	17 000	680 000,000	705 309,600	0,81%
CIL 2017/1	3 000	120 000,000	121 920,000	0,14%
TL SUB 2016	3 000	120 000,000	124 257,600	0,14%
TL 2015-2 A	13 500	270 000,000	279 363,600	0,32%
TL 2015-2 B	5 000	300 000,000	310 752,000	0,36%
TL 2016-1	5 000	300 000,000	309 072,000	0,36%
TL 2017-1	8 000	320 000,000	326 092,800	0,37%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 041 944,000	1,20%
TL 2018 SUB A	2 500	200 000,000	211 340,000	0,24%

TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	264 598,000	0,30%
UIB 2009/1 B	20 000	532 600,000	537 480,000	0,62%
UIB 2011/1 A	15 500	155 000,000	156 016,800	0,18%
UIB SUB 2016	15 600	624 000,000	651 156,480	0,75%
ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	500 000,000	512 176,000	0,59%
TLF 2020-1 TF	15 000	1 500 000,000	1 548 048,000	1,78%
ATL 2020-1 CA	5 000	500 000,000	501 860,756	0,58%
STB SUB 2019-1 CA	10 000	1 000 000,000	1 070 456,000	1,23%
STB 2020-1	7 000	700 000,000	727 064,800	0,84%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 635 072,651	3,03%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	621 907,846	0,71%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	993 864,802	1,14%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 019 300,003	1,17%
Titre OPCVM		2 586 971,140	2 718 025,433	3,12%
FINA O SICAV	835	87 113,752	94 503,630	0,11%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 623 521,803	3,01%
Total		26 126 991,140	27 103 150,120	31,14%
Total par rapport au total des actifs				30,65%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 14.768.145,175 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	14 511 321,980	14 768 145,175	16,97%
Pension livrée BH Bank au 13/01/2021 à 7,80% pour 180 jours	2 000 000,000	2 032 933,333	2,34%
Pension livrée BH Bank au 16/10/2020 à 7,80% pour 91 jours	2 000 000,000	2 032 933,333	2,34%
Pension livrée BTE au 20/01/2021 à 7,80% pour 184 jours	2 004 317,479	2 036 019,100	2,34%
Pension livrée BTE au 20/10/2020 à 7,80% pour 92 jours	3 006 476,219	3 054 028,651	3,51%
Pension livrée ATTIJARI bank au 12/04/2021 à 7,80% pour 287 jours	4 000 759,603	4 082 241,740	4,69%
Pension livrée AMEN bank au 28/12/2020 à 7,80% pour 181 jours	1 499 768,679	1 529 989,018	1,76%
TOTAL	14 511 321,980	14 768 145,175	16,97%
Pourcentage par rapport au total des actifs			16,70%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 septembre 2020 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Sommes à encaisser	2 391,340	2 391,340	2 391,340
Total	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>	<u>2 391,340</u>

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à D : 102.692,127 contre D : 63.953,132 au 30/09/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Gestionnaire	92 692,127	53 953,132	58 292,933
Dépositaire	10 000,000	10 000,000	-
Total	<u>102 692,127</u>	<u>63 953,132</u>	<u>58 292,933</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à D : 1.273.106,570 contre D : 959.322,887 au 30/09/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	6 774,009	3 576,551	4 219,037
Dividendes à payer	1 240 246,324	929 904,390	857 370,902
Commissaire aux comptes	12 629,749	12 974,786	18 200,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529	823,529
Jetons de présence	10 813,864	11 385,198	13 200,000
Retenue à la source	52,957	102,654	1 602,655
TCL	1 716,438	555,779	600,000
Autres	49,700	-	-
Total	<u>1 273 106,570</u>	<u>959 322,887</u>	<u>896 016,123</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	54 963 149,272
Nombre de titres	535 222
Nombre d'actionnaires	965

Souscriptions réalisées

Montant	58 777 278,144
Nombre de titres émis	572 366
Nombre d'actionnaires nouveaux	169

Rachats effectués

Montant	(30 856 211,605)
Nombre de titres rachetés	(300 473)
Nombre d'actionnaires sortants	(193)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	134 009,159
Régularisation des sommes non distribuables	67 661,813

Capital au 30-09-2020

Montant	83 085 886,783
Nombre de titres	807 115
Nombre d'actionnaires	941

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2020 à D : 403.887,775 contre D : 392.568,454 pour la même période de l'exercice 2019 se détaillant ainsi:

	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
<u>Revenus des obligations</u>	<u>372 149,156</u>	<u>1 135 726,287</u>	<u>360 829,715</u>	<u>1 116 867,255</u>	<u>1 488 628,896</u>
- Intérêts	372 149,156	1 135 726,287	360 829,715	1 116 867,255	1 488 628,896
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>31 738,619</u>	<u>94 526,067</u>	<u>31 738,739</u>	<u>94 181,567</u>	<u>125 920,307</u>
- Intérêts des BTA	31 738,619	94 526,067	31 738,739	94 181,567	125 920,307
TOTAL	403 887,775	1 230 252,354	392 568,454	1 211 048,822	1 614 549,203

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2020 à D : 795.320,575 contre D : 352.134,198 pour la même période de l'exercice 2019, se détaillant ainsi:

	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	401 042,785	833 629,029	177 202,443(*)	535 252,691 (*)	724 975,189
Intérêts des certificats de dépôts	394 277,790	987 520,603	174 931,755(*)	505 776,392(*)	732 459,845
TOTAL	795 320,575	1 821 149,632	352 134,198	1 041 029,083	1 457 435,034

(*) Ces montants ont été retraités en tenant compte d'un reclassement d'un montant de D : 29.471,643 correspondant aux intérêts sur des dépôts à vue ayant été présentés au 30 septembre 2019 parmi les intérêts des certificats de dépôts.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 92.692,127 contre D : 53.953,132 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2019 et se détaille ainsi :

	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Rémunération du gestionnaire	92 692,127	228 244,999	53 953,132	165 960,664	224 253,597
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	92 692,127	238 244,999	53 953,132	175 960,664	234 253,597

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 31.633,287 contre D : 20.217,061 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent ainsi :

	du 01/07/2020 au 30/09/2020	du 01/01/2020 au 30/09/2020	du 01/07/2019 au 30/09/2019	du 01/01/2019 au 30/09/2019	Année 2019
Redevance du CMF	18 537,887	45 647,587	10 790,281	33 190,993	44 849,235
Commissaire aux comptes	4 587,396	13 662,462	4 587,396	13 755,631	18 343,032
Rémunération Président du Conseil	1 058,825	3 176,471	1 058,823	3 176,469	4 235,292
Jetons de présence	1 814,792	5 404,924	1 814,792	5 385,198	7 200,000
TCL	5 180,916	10 072,632	1 512,296	4 791,029	6 525,115
Autres	453,471	1 342,543	453,473	1 324,390	2 314,574
TOTAL	31 633,287	79 306,619	20 217,061	61 623,710	83 467,248

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.